



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

ASSOCIATION MAISON BAKHITA

5ter, rue Jean Cottin
75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société AKELYS - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarraïl - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 1 040 000 euros - RC Paris B 652 008 939 - SIRET 652 008 939 00025 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR04652008939

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Bakhita relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans le paragraphe « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant:

- le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers complété par le règlement ANC 2023-03.
- la valorisation du bénévolat.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Première application du règlement ANC 2022-06

Comme mentionné ci-dessus, l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers complété par le règlement ANC 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Valorisation du bénévolat

La note « Contributions Volontaires en nature » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables de valorisation du bénévolat et de présentation des contributions volontaires en nature dans les comptes.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 18 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

AKELYS

Signé électroniquement par François Lamy



François LAMY

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
* Frais de développement				
* Donations temporaires d'usufruit				
* Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	510	510		
* Immobilisations incorporelles en cours, avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
* Terrains				
* Constructions	1 804 310	600 934	1 203 377	1 353 690
* Installations techniques, matériel et outillage industriels	334 997	182 463	152 534	191 400
* Immobilisations corporelles en cours, avances & acptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
* Participations				
* Créances rattachées à des participations				
* Autres titres immobilisés				
* Prêts				
* Autres immobilisations financières				
TOTAL II	2 139 817	783 907	1 355 911	1 545 091
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 414		3 414	3 609
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	37 988		37 988	34 756
Charges constatées d'avance	2 373		2 373	1 940
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	114 032		114 032	134 003
TOTAL III	157 807		157 807	174 308
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 297 624	783 907	1 513 717	1 719 399

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
* Fonds propres statutaires		
* Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
* Fonds statutaires		
* Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
* Réserves statutaires ou contractuelles		
* Réserves pour projet de l'entité		
* Autres		
Report à nouveau	55 253	113 766
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 103)	(58 513)
Situation nette (sous total)	39 151	55 253
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	596 667	671 250
Provisions réglementées		
TOTAL I	635 818	726 504
FONDS REPORTES ET DEDIES		
* Fonds reportés liés aux legs ou donations		
* Fonds dédiés	807 794	933 273
TOTAL II	807 794	933 273
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102	102
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 135	31 333
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	33 000	27 810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	377	377
Autres dettes	2 100	
Produits constatés d'avance	6 392	
TOTAL IV	70 105	59 623
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 513 717	1 719 399

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	56 756	45 084
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	74 583	
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	20 352	42 520
<i>Mécénats</i>	40 000	50 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	500 977	424 100
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 605
<i>Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	165 478	167 020
Autres produits	2 412	192
TOTAL I	860 558	733 521
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	378 223	382 576
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	787	2 775
Salaires	159 094	136 250
Cotisations sociales	102 831	100 398
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	195 446	194 434
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	40 000	50 000
Autres charges	280	185
TOTAL II	876 661	866 618
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(16 103)	(133 096)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement & d'instrument de trésor.		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(16 103)	(133 096)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		74 583
TOTAL V		74 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		74 583
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	860 558	808 105
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	876 661	866 618
EXCEDENT OU DEFICIT	(16 103)	(58 513)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	170 727	
TOTAL	170 727	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	(170 727)	
TOTAL	(170 727)	

Annexe



Présentation de l'entité

L'Association Maison Bakhita (AMB) a pour objet de gérer et d'assurer le fonctionnement d'un « centre de ressources » à Paris pour susciter, permettre et porter les initiatives à destination des personnes exilées. Elle est inscrite à INSEE depuis le 30/10/2019. Les locaux se situent 5 ter rue Jean Cottin -75018 Paris.

AMB est administrée par un conseil d'administration, nommant un bureau composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

L'association emploie trois salariés, les membres du bureau sont bénévoles.

Règles et méthodes comptables

Référentiel Comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses : de continuité de l'exploitation, indépendances des exercices, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conventions Générales

Les comptes annuels Sont établis conformément aux dispositions résultant :

- des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par les règlements ANC n° 2022-06 du 04/11/2022 et complété par le règlement ANC n°2023-03 du 07/07/2023, relatif à la modernisation des états financiers des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif .

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 et 2023-03
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les comptes annuels sont présentés selon ces nouvelles dispositions.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges. La première application conduit principalement à une nouvelle présentation des états financiers et à des reclassements entre postes.

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 de 74 583 euros est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du règlement.
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 n'ont connu aucun reclassement consécutif à la première application du règlement.

Valorisation du bénévolat

Dans le but de donner une image fidèle de ses activités, l'association a décidé, en 2025, de présenter une valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit.

Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Notes sur l'actif et passif du bilan

Le total du Bilan est de 1.513.717 euros après inscription du déficit de 16.103 euros.

Immobilisations incorporelles :

Elles s'élèvent à 510.05 euros et concernent des logiciels, totalement amortis.
L'amortissement pratiqué est d'une durée de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

ASSOCIATION MAISON BAKHITA

ANNEXE aux comptes annuels 2025

Les amortissements pour dépréciation seront calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Gros Œuvres (80 ans)
- Aménagements des constructions (15 ans)
- Matériel de bureau et informatique (5 ans)
- Matériel de cuisine (5 ans)
- Mobilier (10 ans)

Toutefois, la durée du bail est de 12 ans, donc inférieure à la durée d'utilisation des investissements.

Il conviendra par conséquent :

- a) d'amortir selon la durée d'utilisation choisie (80 ans et 15 ans) ; les amortissements sont irréversibles ;
- b) de constater une dépréciation pour la différence entre les amortissements calculés d'une part sur la durée d'utilisation et d'autre part sur la durée du bail.

Les travaux d'aménagement s'élèvent à un montant total de 1.801.565,32 euros (dont 1.304.435,25 euros de travaux d'aménagements et d'agencements et 497.130,07 euros de travaux de démolition assimilés à du gros œuvre).

Afin de simplifier les règles d'amortissements, il a été retenu les principes suivants :

- Le gros œuvre, et les agencements et installations sont amortis à partir du 1^{er} janvier 2022 car la levée de réserves s'est effectuée fin décembre 2021.
- Le mobilier, les matériels de bureau, de cuisine sont amortis à partir du 01 octobre 2021 après l'inauguration de la maison.
- Les installations générales et agencements sont amortis au prorata à partir de leur date d'acquisition

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés & Subventions Investissement :

La partie des ressources (dons, contributions financières) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » seront rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

ASSOCIATION MAISON BAKHITA

ANNEXE aux comptes annuels 2025

Les fonds dédiés s'élèvent au 31 décembre 2025 à **807.795 euros** et correspondent à :

A nouveau	933.273,00
AD de Saint Denis	40.000,00
Reprise des Fonds Dédiés 2025	-165.478,00

Les fonds dédiés, soit 807.795 euros, sont destinés au financement des travaux de réhabilitation de la Maison Bakhita, des investissements en matériel et des salaires.

L'association a choisi de rapporter en produits le montant des travaux ainsi financés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Les subventions d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2025 à 895 000 euros et correspondent à :

Tiers financeur	Montant attribué	Montant reçu	Montant à recevoir
Région IDF Maison Bakhita	300 000	300 000	30 000
Région IDF Crèche	150 000	120 000	
France Relance	70 000	70 000	
CAF	74 000	74 000	
Ville de Paris	101 000	101 000	
Ville de Paris	200 000	200 000	
	895 000	865 000	30 000

Ressources liées à la générosité du public

Dons avec reçu fiscal :

Reçu Fonds Paroisse Saint-Jean Baptiste de Belleville	1 400.00
Reçu Fonds AYUDAR	7 000.00
Reçu Fonds ASSOCONNECT	2 500.00
Reçu Fonds OGEC LA MADONE	1 000.00
Reçu Fonds Mme DERVILLE	8 000.00

Dons sans reçu fiscal :

Assoconnect	452.00
-------------	--------

Mécénat :

Reçu BOUYGUES,	40.000.00
----------------	-----------

Contributions Volontaires en nature :

En 2025, 102 bénévoles travaillaient pour l'association dans différentes missions : accueil, animation d'ateliers et de rencontres.

Les temps passés par les bénévoles au cours de l'année ont été recensés via un questionnaire qui leur a été adressé.

L'exploitation des réponses donne un volume d'heures de bénévolat de 10 265 heures, soit l'équivalent de 6,11 ETP.

Les heures sont valorisées au SMIC horaire (11,88 euros en 2025) augmenté des charges sociales patronales (40%), soit un total de 170 727 euros.

Salaires

Le montant global annuel brut des salaires des cadres dirigeants ne peut-être communiqué car il porte sur moins de 3 personnes.

Immobilisations

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition,apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	510		
TOTAL immobilisations incorporelles :	510		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 801 565		
Instal. générales, agencements et aménagement construction	2 745		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et mobilier informatique	328 730		6 266
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 133 041		6 266
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	2 133 551		6 266

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			510	
TOTAL immobilisations incorporelles :			510	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 801 565	
Instal. générales, agencement, aménagements			2 745	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique			334 997	
Emballages récupérables et divers				
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			2 139 307	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			2 139 817	

Amortissements

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement. Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :	100%	Linéaire	510 510			510 510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agenc. construction Installations techn. mat. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	1.25% & 6.67% 6.67% 10% et 20%	Linéaire Linéaire Linéaire	279 529 229 137 330 417 088	93 176 183 45 133 138 492		372 706 412 182 463 555 581
TOTAL GÉNÉRAL			417 598	138 492		556 091

Dépréciations

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	170 862	56 954		227 816
Titres mis en équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Créances				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL GÉNÉRAL	170 862	56 954		227 816

État des échéances des créances

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 414	3 414	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 083	1 083	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	30 000	30 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 900	6 900	
TOTAL de l'actif circulant :	41 402	41 402	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 373	2 373	
TOTAL GÉNÉRAL	43 775	43 775	

État des échéances des dettes

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	102	102		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 135	28 135		
Personnel et comptes rattachés	15 667	15 667		
Sécurité sociale et autres organismes	16 450	16 450		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	883	883		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	377	377		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 100	2 100		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	6 392	6 392		
TOTAL GÉNÉRAL	70 105	70 105		

Charges à Payer

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 457
Dettes fiscales et sociales	22 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	102
Autres dettes	
TOTAL	42 516

FNP : CAC (3 441 €), Figure Libre (3 000 €), Total Gaz+Elect. (7 007 €), Eau (5 958 €), Navigo (22 €), Fac simile (168 €)
Dettes fiscales et sociales : CP+RTT (13 278 €), Traitement des soeurs (2 389 €), Charges/CP+RTT (5 580 €),
Cavimac (1 710 €)

Produits à Recevoir

ASS MAISON BAKHITA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	2 100 1 083 30 000 6 900
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	40 084

Locataires : 10 500 €
IJSS : 1 083 €
Subventions d'équipement : 30 000 €
Fondation Mutuelle Saint Germain : 6 900 €

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 352	60 352	92 520	92 520
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	20 352	20 352	42 520	42 520
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	40 000	40 000	50 000	50 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	560 145		473 982	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	500 977		424 100	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	59 168		49 882	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	74 583		74 583	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	165 478		167 020	
TOTAL	860 558	60 352	808 105	92 520
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	521 580	60 352	491 799	92 520
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	521 580	60 352	491 799	92 520
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	119 635		130 385	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	195 446		194 434	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	40 000		50 000	
TOTAL	876 661	60 352	866 618	92 520
EXCEDENT OU DEFICIT	(16 103)		(58 513)	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - SUITE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	170 727	170 727		
Bénévolat	170 727	170 727		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	170 727	170 727		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	170 727	170 727		
Réalisées en France	170 727	170 727		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	170 727	170 727		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	60 352	92 520	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 352	92 520
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	60 352	92 520	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	20 352	42 520
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	40 000	50 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	60 352	92 520	TOTAL DES RESSOURCES	60 352	92 520
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	60 352	92 520	TOTAL	60 352	92 520
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC - SUITE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/04/26
Devise d'édition EURO

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	170 727		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	170 727	
Realisées en France	170 727		Bénévolat	170 727	
Realisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	170 727		TOTAL	170 727	

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation (+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CHARGES

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds						Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger				Frais de fonctionne- ment	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés			DE
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	RESULTAT
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	352 740						25 483						378 223
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés							787						787
Salaires et traitements	95 592						63 502						159 094
Charges sociales	73 248						29 583						102 831
Dotations aux amortisse- ments et dépréciations								195 446					195 446
Dotations aux provisions													
Report en fonds dédiés										40 000			40 000
Autres charges							280						280
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Participations des salariés aux résultats													
Impôts sur les bénéfices													
TOTAL	521 580						119 635	195 446		40 000			876 661

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	170 727				170 727
TOTAL	170 727				170 727

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	113 766	(58 513)						55 253
Excédent ou déficit de l'exercice	(58 513)	58 513		(16 103)				(16 103)
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissements	671 250					74 583		596 667
Provisions réglementées								
TOTAL	726 504			(16 103)		74 583		635 818

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'autres organismes (1)	FONDS DEDIES INVESTISSEMENT							
	Fondation Notre Dame (1)	(225 000)		(25 000)			(200 000)	
	Fondation Friends of ND (2)	(187 501)		(20 833)			(166 668)	
	Fondation Notre Dame (4)	(318 167)		(34 895)			(283 272)	
	Ass. Diocese de St Denis (3)	(150 000)		(16 667)			(133 333)	
	FONDS DEDIES FONCTT							
Ressources liées à la générosité du public (1)	Ass. Diocese de St Denis (5)	(19 317)	(40 000)	(53 330)			(5 987)	
	Don F. Brageac (6)	(4 000)		(2 000)			(2 000)	
	Mécénat Bouygues (8)	(20 000)		(10 000)			(10 000)	
	Caritas (7)	(4 000)		(2 000)			(2 000)	
	Appos (9)	(5 289)		(753)			(4 536)	
	TOTAL	(933 274)	(40 000)	(165 478)			(807 796)	



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

ASSOCIATION MAISON BAKHITA

5ter, rue Jean Cottin
75018 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société AKELYS - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarraïl - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 1 040 000 euros - RC Paris B 652 008 939 - SIRET 652 008 939 00025 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR04652008939

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Soutien financier de l'Association Immobilière du Diocèse de Paris à l'Association Maison Bakhita pour un montant de 250 000 €

M. Jean CHAUSSE et Mme Christelle LE FLOCH, sont respectivement membre de droit et administrateur de l'Association Maison Bakhita et également respectivement membre de droit et trésorier de l'Association Immobilière du Diocèse de Paris.

2. Soutien financier de la Fondation Notre Dame à l'Association Maison Bakhita pour un montant de 160 473 euros.

Mgr Michel GUEGUEN est membre de droit de l'Association Maison Bakhita et également administrateur de la Fondation Notre-Dame.

3. Convention de mise à disposition d'espaces de travail par l'Association Maison Bakhita à l'Association Aux Captifs la Libération à compter du 1^{er} juillet 2021, moyennant un loyer mensuel de 700 € TTC en 2025.

M. Thierry DESJUZEUR est directeur général de l'Association Aux Captifs la Libération et administrateur de l'Association Maison Bakhita.

4. Bail entre l'association Maison Bakhita et l'association Auteuil Petite Enfance pour la mise en place des berceaux de crèche à compter du 1er novembre 2021, moyennant un loyer mensuel de 1 777 euros TTC en 2025.

Mme Claire VANIER, est directrice générale de l'Association Auteuil Petite Enfance et administrateur de l'Association Maison Bakhita.

Paris, le 18 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

AKELYS

Signé électroniquement par François Lamy



François LAMY